



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille onze

Le onze janvier

le conseil municipal de la commune de MEILLERS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie sous la présidence de Monsieur PAGLIAI Jean-Marie

Date de la convocation du conseil municipal : 3.01.2011

**PRESENTS** : M. PAGLIAI Jean-Marie, Melle FOUGERE Nadège, M. VALIGNAT Maurice, M. FOISIL Benoît, Mme HAVARD Charlotte, M. MAGUET Jean-Paul, M. METENIER Pierre, M. PETITJEAN Roger, Mme THEVENET Claire

**EXCUSEES** : Mme CROCI Laurence qui donne pouvoir à M. PETITJEAN Roger, Mme FIGIER Chantal qui donne pouvoir à Melle FOUGERE Nadège

### **OBJET :RCEA**

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique ( RCEA) entre Montmarault ( A71) et Macon (A6), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 km du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants:

- Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5%, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.
- La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.
- Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les quatre itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71-A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.
- Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement ( temps de parcours, aires de service et d'arrêt...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le conseil municipal déclare:

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat ( PDMI, Programme de développement et de Modernisation des

Itinéraires 2010.2014)

- La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2X2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement.

Le conseil s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau RCEA;

Pour extrait conforme,

Le Maire

